INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027
JUDO ENFANT

☐ NOUVELLE INSCRIPTION ☐ REINSCRIPTION

www.riedisheim-arts-martiaux.fr
Email : contact.club.ram@gmail.com
Inscription T.I. de Mulhouse - Volume : 93 - Folio n° 89

O Madame O Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Couleur de la ceinture :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :@

N° de téléphone :

Représentant légal : Mme / M

ATTESTATION QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] , en ma qualité de représentant légal de l'enfant [Prénom NOM] , atteste avoir renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR (arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Dans le cas contraire, un certificat médical est obligatoire.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le Riedisheim Arts Martiaux à me photographier ou me filmer (ou mon enfant) dans le cadre des activités et donne mon accord pour la conservation et l'utilisation de ces documents dans le cadre de la communication du club.

O **oui** O **non**

AUTRE AUTORISATION

En tant que représentant légal de l'enfant, j'autorise les dirigeants et les entraineurs, à prévenir les secours en cas d'accident et à prendre toute décision qu'il jugera utile concernant la prise en charge de mon enfant.

O **oui** O **non**

TARIF DE LA COTISATION - Cours enfants (de 4 ans à 18 ans) :

Nouvelle inscription : 198 euros (inclus passeport judo valable 8 ans)
Réinscription : 190 euros
Réduction pour le 2ème enfant : 180 euros et à partir du 3ème enfant : 90 euros

L'accès au tapis ne sera autorisé qu'à la remise du dossier d'inscription complet.
Toute adhésion vaut acceptation du règlement intérieur du club (disponible sous le site internet.
CHAUSSURES CHANGEES CONTRE ZOORIES OU EQUIVALENT DANS LE VESTIAIRE (Règlement SREG)

Fait à : le / / 20.....
Signature du représentant légal :

RIEDISHEIM ARTS MARTIAUX- CODE DE BONNE CONDUITE

COTISATION

Les membres du club versent le règlement au moment de leur inscription dont une cotisation forfaitaire, partant du jour de l'inscription et valable jusqu'au 31 août. Une seule présence dans l'année rend exigible pour sa totalité cette cotisation.

LICENCE FEDERALE ET ASSURANCE

Chaque membre du club doit obligatoirement être affilié à la fédération » France Judo » pour le judo.

INSCRIPTIONS Elles peuvent être prise par mail https://riedisheim-arts-martiaux.fr/inscription/ dès à présent ou pendant les heures de cours

Il est demandé à tous les responsables légaux la complétude de l'attestation questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, à défaut, un certificat médical à fournir impérativement dès le premier cours attestant que le membre est apte à la pratique du judo, valide pour la saison en cours.

Au JJB, pour les majeurs l'attestation « état de santé du sportif » n'est valable que pour un renouvellement et uniquement 2 ans.

JUDOGIS (KIMONOS° ET EQUIPEMENT

Le judogi est personnel et doit être lavé régulièrement**.** Il est demandé de se munir de zorris ou tongs

Sous le judogi, enfilé au vestiaire, les féminines porteront un T-shirt blanc, ras du cou et à manches courtes.

Les bijoux (bracelets, montre, boucles d'oreille, etc.) doivent être enlevés avant de monter sur les tatamis

HYGIENE CORPORELLE.

Exigée, celle-ci doit être très soignée(pieds et mains propres, ongles courts). Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique sans partie métallique.

OBJETS DE VALEUR

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou oubli de bijoux, d'argent, etc…

RESPONSABILITE DU CLUB

Elle n'est engagée qu' à partir de l'entrée au dojo et s'arrête à la sortie de celui-ci.. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de quitter leur enfant et venir le récupérer à la fin du cours.

RGPD

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatiques et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/78 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au président de l'association ou à un membre du bureau (vice-président, secrétaire, trésorière).

Date et signature du représentant légal pour mineur ou du majeur, précédée de « lu et approuvé » :